Commune de MARSANNAY-LA-CÔTE

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 22
Nombre de votants..... 28

Département de la Côte d'Or
Arrondissement de DIJON
Canton de CHENÔVE

Délibération n° 2024-15

Nomenclature :
7.1 – Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 13 mars 2024 et le 19 mars 2024

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Corinne BUGAUT-MITTOU, Corinne PIOMBINO, Catherine CAZIN, Nicole VERPEAUX, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Maryse PATAILLE, Julie BARNET ;
- MM. Jacquy GOUBET, Emmanuel DUFOUR, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Sébastien COUETTE, Florent ROYER, Gérald BOUTET, Nicolas MELIN ;

Étaient absents et excusés :

- Mmes Catherine PAGEAUX, Khadija MARZAQ, Isabelle ALIBERT-COLLOTTE, Elsa GOUBALI, Sophie LAGNIER ;
- MM. Eric GUYARD, David COLIN ;

Pouvoirs :

- Mme Catherine PAGEAUX à Mme Corinne PIOMBINO,
- M. Eric GUYARD à Mme Corinne BUGAUT-MITTOU,
- Mme Khadija MARZAQ à Mme Sylvie BOUYSSOU,
- M. David COLIN à M. Emmanuel DUFOUR,
- Mme Isabelle ALIBERT-COLLOTTE à M. Gérald BOUTET,
- Mme Elsa GOUBALI à Mme Julie BARNET,
- Mme Sophie LAGNIER à M. Nicolas MELIN.

La séance ouverte, Mme Véronique LE GRAND et M. Nicolas MELIN ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable public,

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget.

Il compare, à cette fin :

- *d'une part,* les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- *d'autre part,* les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections d'investissement et de fonctionnement. L'état des dépenses engagées non mandatées est établi à partir de la comptabilité des dépenses engagées.

Le compte administratif constitue **une photographie exhaustive** des réalisations budgétaires. Il permet de mesurer l'ensemble des moyens mobilisés pour réaliser les politiques et les projets communaux. C'est également l'occasion de comparer les prévisions aux réalisations, et d'apprécier la situation financière de la commune.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats 2022 reportés		1 508 196.27 €		125 710.67 €		1 633 906.94 €
Opérations de l'exercice 2023	6 239 041.76 €	6 982 427.42 €	1 680 407.11 €	1 118 164.24 €	7 919 448.87 €	8 100 591.66 €
Totaux cumulés	**6 239 041.76 €**	**8 490 623.69 €**	**1 680 407.11 €**	**1 243 874.91 €**	**7 919 448.87 €**	**9 734 498.60 €**
Résultats de clôture		**2 251 581.93 €**	**436 532.20 €**			**1 815 049.73 €**
Restes à réaliser			354 638.37 €	244 253.20 €	354 638.37 €	244 253.20 €
Totaux cumulés	**6 239 041.76 €**	**8 490 623.69 €**	**2 035 045.48 €**	**1 488 128.11 €**	**8 274 087.24 €**	**9 978 751.80 €**
Résultats définitifs		**2 251 581.93 €**	**546 917.37 €**			**1 704 664.56 €**

Considérant que ce dossier présenté en commission « Finances », réunie le 13 mars 2024 a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Après en avoir délibéré, et désigné Mme Corinne BUGAUT pour présidente (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix :

- ⇨ **d'adopter le compte administratif du budget communal 2023 ;**
- ⇨ **de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie ;**
- ⇨ **de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;**
- ⇨ **d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 26 mars 2024

Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT

MAIRIE DE MARSANNAY-LA-CÔTE (Côte-d'Or)